

Ambassade de Côte d'Ivoire
En France

Service Consulaire

02/08

102, Avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR
UNE DECLARATION DE PERTE**

1. Extrait d'acte de naissance d'au moins de trois mois
 - _ Acte de notoriété pour ceux ou celles qui sont nés dans les zones occupées
2. Certificat de Nationalité Ivoirienne
3. Carte de Nationalité Ivoirienne ou passeport
4. Justificatif d'activité (attestation de travail ou bulletin de solde pour les salariés – carte d'étudiant ou attestation de scolarité pour les étudiants).
5. Justificatif de domicile (quittance de loyer ou de téléphone ou d'EDF-GDF)
 - 5.1 Les personnes habitant chez un tiers doivent fournir :
 - _ Une attestation d'hébergement
 - _ La Photocopie d'une pièce d'identité de l'hébergeant(e)
6. Droits de chancellerie : huit (8) euros

P.S : Vous êtes priés de bien vouloir produire les pièces ci-dessus indiquées (original et photocopie) et de les classer suivant l'ordre des numéros.

DEPOT: TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 09 H 30A 12 H 00

RETRAIT : TOUS LES JOURS OUVRABLES A PARTIR DE 13 H 30

Téléphone : 01 53 64 62 64

NB: Fermeture du Service Consulaire tous les jours à 17H.

Ambassade de Côte d'Ivoire
En France

Service Consulaire

102, Avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

DECLARATION DE PERTE

Je soussigné(e)

Né(e)
.....

NATIONALITE.....

Domicilié(e) à

Déclare avoir perdue le (date de la perte).....

Les documents mentionnés dans le tableau ci-dessous.

DESIGNATION DES PIECES	N° DOCUMENT	DATE D'ETABLISSEMENT	LIEU
1./			
2./			
3./			
4.			
5./			
6./			
7./			

Fait à Paris, le
Signature du déclarant

Déclaration faite devant Nous,
Les Autorités Chargées des Affaires Consulaires
Le déclarant e été instruit des sanctions
Pénales prévus en cas de fausse déclaration